

ENERGIES SERVICES LAVAUUR – *Pays de Cocagne*
18 Avenue Victor Hugo – BP 89 -
81503 LAVAUUR

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 11 avril à 14h30

Le Conseil d'Administration d'ENERGIES SERVICES LAVAUUR (E.S.L), dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON.

Nombre de membres en exercice 24
Date de convocation du Conseil 01 avril 2025

MEMBRES PRESENTS

M. Bernard CARAYON	M. Bernard LAMOTTE
Mme Chantal GUIDEZ	M. Justin LARUE
Mme Magali DECOUX-POINDRELLE	M. Thierry GUINDANI (Pouvoir à Mme IMBERT)
M. Jacques CAZOTTES	Mme. Sarah DEFAIS
Mme Anne Marie VALLESPI	M. Pascal LAMBILLOTE
M. Jean-Michel MARINIER	M. Michel BONHOMME (Pouvoir à M. LAMOTTE)
Mme Marie-Christine IMBERT	M. Thierry JARLAN (Pouvoir à M. CAZOTTES)
M. Patrick MARIGNOL	

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

M. Emmanuel DAVID	M. Stéphane DELORD
M. Joseph DALLA RIVA	Mme Nathalie ESPARBIÉ
M. Bernard FÈVRE	M. Didier POMAREDE
M. Christophe RABARY	M. Christian RABARY
M. Aimé RIVEL	

PARTICIPATION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC AYANT POUR OBJET L'ACHAT DE DISPOSITIFS DE COMPTAGE COMMUNICANT

Monsieur le Directeur rappelle que :

- le GIP (groupement d'intérêt public pour l'achat de matériels de comptage), a été créé par arrêté le 1er février 2016, et a pour objet d'exercer une activité de centrale d'achat entre Enedis, EDF SEI et les ELD membres.

- Il permet d'organiser les procédures de passation des marchés publics et de conclusion des accords-cadres en vue de l'acquisition de dispositifs de comptage au nom et pour le compte de ses membres. Chacun des membres, pour ce qui le concerne, signe ensuite le marché et suit son exécution.
- Le GIP a permis à ESL de bénéficier de conditions financières similaires à celles Enedis pour l'approvisionnement en matériels de comptage, conformément à ce que souhaite la Commission de Régulation de l'Énergie.
- Le GIP a été créé pour 10 ans et prendra fin le 31 janvier 2026 et il est nécessaire de le renouveler au groupement pour continuer à bénéficier des matériels de comptages inscrits dans la convention constitutive.

Monsieur le Directeur détaille alors la convention puis sollicite les membres du conseil d'administration pour :

- Prendre acte de l'initiative de constituer le GIP ayant pour objet l'achat de dispositifs de comptage communicant entre les gestionnaires de réseaux publics de distribution d'électricité intéressés, qui aura pour objet d'exercer une activité de centrale d'achat en procédant, au nom et pour le compte de ses membres, à la passation des marchés portant sur l'acquisition de dispositifs de comptage communicant ;
- L'autorise à entrer en pourparlers, sur la base des « Principaux termes et conditions du GIP » annexés à la présente délibération, en vue de finaliser la convention constitutive du GIP ;
- Autoriser la participation effective d'Energies Services Lavaur (ESL) au GIP en tant que membre ;
- Autoriser le Directeur à signer la convention constitutive du GIP, et tout autre document relatif à l'adhésion d'Energies Services Lavaur (ESL) au GIP ;
- Autorise le Directeur à prendre toute disposition ou décision relative à la participation effective d'Energies Services Lavaur (ESL) à ce GIP et à son fonctionnement, tel que défini dans la convention constitutive.

Le Conseil d'Administration,

Oùï l'exposé du Directeur,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des Membres présents ou représentés, décide :

- Prend acte de l'initiative de constituer le GIP ayant pour objet l'achat de dispositifs de comptage communicant entre les gestionnaires de réseaux publics de distribution d'électricité intéressés, qui aura pour objet d'exercer une activité de centrale d'achat en procédant, au nom et pour le compte de ses membres, à la passation des marchés portant sur l'acquisition de dispositifs de comptage communicant ;
- Autorise le Directeur à entrer en pourparlers, sur la base des « Principaux termes et conditions du GIP » en vue de finaliser la convention constitutive du GIP ;
- Autorise la participation effective d'Energies Services Lavaur (ESL) au GIP en tant que membre ;
- Autorise le Directeur à signer la convention constitutive du GIP, et tout autre document relatif à l'adhésion d'Energies Services Lavaur (ESL) au GIP ;

- Autorise le Directeur à prendre toute disposition ou décision relative à la participation effective d'Energies Services Lavour (ESL) à ce GIP et à son fonctionnement, tel que défini dans la convention constitutive.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Bernard LAMOTTE